



ACTIVITÉ DE FACILITÉE D'EXPERTS EFH-MO-3

APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE RENFORCEMENT DE LEURS CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Ébauche de Plan d'action de gestion des déchets ménagers selon les approches de l'économie circulaire dans le groupement des collectivités territoriales Al Atlas – Khénifra, région de Béni-Mellal (Maroc)

Décembre, 2018

SWIM and Horizon2020 Support Mechanism

Version	Titre du document	Auteurs	Révision et approbation
1	Appui aux collectivités territoriales pour le renforcement de leurs connaissances en matière d'économie circulaire : Ébauche de plan d'action – Khénifra	Brahim SOUDI	Marta Junquera-Tordesillas Anis Ismail

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE	3
2.	PRESÉNTATION DU GROUPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	5
2.1	PORTRAIT ET ETAT ACTUEL DE GESTION DES DECHETS MENAGERS .	5
2.2	INITIATIVE PHARE : LA CONVENTION SPECIFIQUE POUR LE TRI ET LA VALORISATION DES DECHETS	5
3.	MODALITÉS DE GESTION DES DECHETS SELON LE MODELE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	6
3.1	FILIERE RETENUE POUR LE COURT ET MOYEN TERME.....	6
3.2	POTENTIEL DE RECYCALAGE ET DE VALORISATION MATIERE.....	7
3.2.1	MATERIAUX RECYCLABLES.....	7
3.2.2	COMPOSTAGE ET POTENTIEL THEORIQUE DE PRODUCTION DU COMPOST.....	8
3.2.3	COÛT D'INVESTISSEMENT (CAPEX) ET DE FONCTIONNEMENT (OPEX)	9
4.	FORMULATION DU PLAN D'ACTION.....	10
4.1	CADRE LOGIQUE	10
4.1.1	OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	10
4.1.2	MATRICE DES ACTIVITES (INPUTS) ET PLAN D'OPERATIONNALISATION	11
5.	FACTEURS DE SUCCES ET D'ECHEC	16
5.1	FORCES ET OPPORTUNITES	16
5.2	CONTRAINTES ET FACTEURS CONDITIONNANT LA REUSSITE DU PROJET.....	17
6.	RECONNAISSANCE NATIONALE ET REGIONALE DU PLAN D'ACTION	18

1. PRÉAMBULE

Le développement de l'économie verte au Maroc est une priorité. Le Maroc a adopté en 2015 un plan qui comprend 30 projets « d'investissement vert » en vue d'obtenir des financements privés et promouvoir les partenariats entre l'État et le secteur privé. Le budget nécessaire à la transition du Maroc vers une économie verte s'élèvera à 25 milliards USD environ, sur 15 ans.

Au niveau des territoires, l'économie circulaire se traduit par le bouclage des flux de matières et d'énergie. Elle s'applique à tous les secteurs de l'économie et génèrent d'importants bénéfices : i) économiques au travers l'amélioration de la balance commerciale, l'amélioration de la productivité des ressources et la réduction des dépenses des entreprises, sociaux en déclenchant le processus de création d'emplois, et iii) environnementaux à travers notamment la limitation des émissions polluantes liées au transport ou à la production de nouveaux produits

Le Secrétariat d'État chargé du Développement Durable a ainsi demandé une assistance technique au profit d'une collectivité territoriale pilote pour le renforcement de leurs connaissances en matière d'économie circulaire. Cette activité fera focus sur le renforcement de la collectivité territoriale en matière d'économie circulaire qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la transition vers une économie verte. Ceci permettant entre autres de traiter les domaines prioritaires clés de l'initiative Horizon 2020 qui ne sont pas traités notamment par SwitchMed ou par d'autres projets régionaux et nationaux pertinents.

La mission capitalisera sur d'autres programmes en cours portant sur ce même sujet, notamment le programme SwitchMed, financé aussi par l'UE. D'un autre côté la mission doit assurer la complémentarité et cohérence avec le projet du Secrétariat d'État chargé du Développement Durable (SEDD) qui s'apprête à doter les régions de Rabat-Salé-Khénifra, Béni Mellal-Khénifra, l'Oriental et Drâa-Tafilalet d'une stratégie de préservation de l'environnement. Pour ce faire, le SEDD compte avec l'appui institutionnel du Global Green Growth Institute (GGGI) qui donne support à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) du Maroc ainsi que la réalisation de son engagement de Contribution Déterminée au Niveau Nationale (CDN/NDC) n°9, à savoir la mise en place d'une ville modèle à faible émission de carbone axée sur des actions efficaces en matière d'énergie, de transport et de gestion des déchets, tout ceci en alignement avec son processus de régionalisation avancée.

Des appuis sont aussi en gestation au niveau de la "mobilité durable" du Maroc, ce thème pouvant intéresser les collectivités. Cette activité sera donc conduite dans le cadre du paquet d'activités (WP1) de la Facilité d'Experts (EF), dénommé « Activité n°EFH-MO-3 : Appui aux collectivités territoriales pour le renforcement de leurs connaissances en matière d'économie circulaire au Maroc ».

Les objectifs initiaux assignés à cette activité sont : i) les acteurs clés d'une collectivité territoriale pilote sont formés sur les principes, les enjeux et les opportunités de l'économie circulaire, et ii) les acteurs de la collectivité territoriale pilote, ont élaboré selon un processus participatif, un plan d'action et ont accès aux outils et aux informations nécessaires au démarrage d'un projet pilote d'économie verte dans leur région. Un Programme de formation sur l'économie circulaire serait ainsi testé et prêt pour être répliqué dans d'autres régions.

Lors de la première phase de la mission, un échange avec l'équipe GGGI et les structures concernées du SEDD au niveau central, et en adoptant une analyse multicritère, la région de Béni-Mellal-Khénifra (BMK) a été retenue comme région pilote. Ainsi, un atelier, réunissant les acteurs de cette région, été organisé à Béni-Mellal, avec l'appui significatif de la Direction régionale de l'Environnement, relevant du SEDD, en vue de les informer sur l'activité, de déboucher sur le choix d'une collectivité locale et de cibler le domaine ou le secteur de l'application du modèle de l'économie circulaire. Cet échange, documenté dans le compte-rendu rapporté en annexe A, s'est soldé par les deux décisions clés suivantes : i) les trois communes ou groupements communaux relevant des provinces de Béni-Mellal, Khénifra et Houribga ont manifesté leur intérêt à bénéficier de la formation et disposer d'une ébauche de plan d'action pour un projet pilote d'économie circulaire, et ii) ces trois collectivités ont exprimé un choix motivé et argumentant l'élaboration de ce plan d'action sur un projet de gestion des déchets ménagers adoptant les outils et principes de l'économie circulaire.

Ainsi, l'atelier de renforcement des capacités en matière d'économie circulaire a été organisé les 20 et 21 Décembre, 2018 à la Chambre d'Agriculture de la région de BMK. La seconde journée a été dédiée à la formulation des ébauches de plans d'actions. Rappelons que certains aspects ont été développés préalablement à l'atelier et soumis pour validation collective. L'Agenda de l'atelier et le compte-rendu décrivant son déroulé sont respectivement rapportés en annexes B et C.

Le présent document relate l'ébauche de plan d'action de gestion des déchets ménagers selon les principes de l'économie circulaire pour le Groupement des Collectivités Territoriales « Al Atlas ». Rappelons que son élaboration a été effectuée selon un processus participatif et s'appuyait sur les initiatives engagées.

2. PRÉSENTATION DU GROUPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

2.1 PORTRAIT ET ETAT ACTUEL DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Le Groupement des collectivités territoriales Al Atlas – Khénifra relève de la province de Khénifra et couvre 22 communes rurales et 2 communes urbaines. La population totale concernée est de 371 145 habitants.

Le taux de collecte des déchets est d'environ 70% ce qui génère un gisement total de 40240 T/an (à fin 2018) acheminés actuellement au Centre d'Élimination (Enfouissement) et de Valorisation (CEV) de Khénifra. La décharge est en cours de d'exploitation; à ce jour le dôme casier 0 est totalement réhabilité. On constate cependant le tonnage de déchets apporté au site du CEV est en deçà de ce qui est prévue (170 T/j) dans la convention spécifique conclue avec le SEDD en 2017. La gestion déléguée est attribuée à la société SEMAGT. Celle-ci intègre les trieurs, en tant que salariés, y compris les anciens membres de la coopérative.

L'objectif de ce groupement est d'atteindre un taux de valorisation matière de 25% à partir de la 5ième année d'exploitation et un apport de la totalité des gisements de déchets des 22 communes.

2.2 INITIATIVE PHARE : LA CONVENTION SPECIFIQUE POUR LE TRI ET LA VALORISATION DES DECHETS

Cette convention s'aligne parfaitement aux approches de l'économie circulaire. Elle vise la mise en place d'un centre de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Les principaux partenaires engagés dans cette convention sont : le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales), le Secrétariat d'État chargé du Développement Durable, la Province de Khénifra et le groupement des communes Al Atlas. L'encadré suivant résume de manière succincte la consistance de la convention.

Consistance de la convention

- La convention s'inscrit dans le cadre de l'appui du gouvernement aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre du programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNDM) en s'appuyant sur des approches permettant la préservation de l'environnement et la création des activités socio-économiques.
- Elle vise le financement du projet de réalisation d'un centre de tri et de valorisation des

déchets ménagers et assimilés dans la province de Khénifra

- Le budget de réalisation est estimé à 15 Millions de Dirhams sur financement par le SEDD
- Il est stipulé dans la convention, la nécessité de prendre en considération l'approche genre et les dimensions sociales des personnes œuvrant dans la récupération et de recyclage et ce à travers leur implication dans le projet
- La convention stipule également un certain nombre de dispositions relatives aux modalités de financement et de suivi et d'évaluation.

3. MODALITÉS DE GESTION DES DECHETS SELON LE MODELE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.1 FILIERE RETENUE POUR LE COURT ET MOYEN TERME

Bien que le tri à la source soit la meilleure option pour le recyclage et la valorisation des déchets, il serait peu faisable de le généraliser dès aujourd'hui. Il ressort de l'atelier de planification, qu'il va falloir procéder de manière progressive en adoptant, dans le court terme, un tri à l'aval au niveau du centre de tri et de valorisation tout en initiant le tri à la source dans des quartiers pilotes.

Le schéma de la filière envisageable est illustré par la figure 1 suivante :

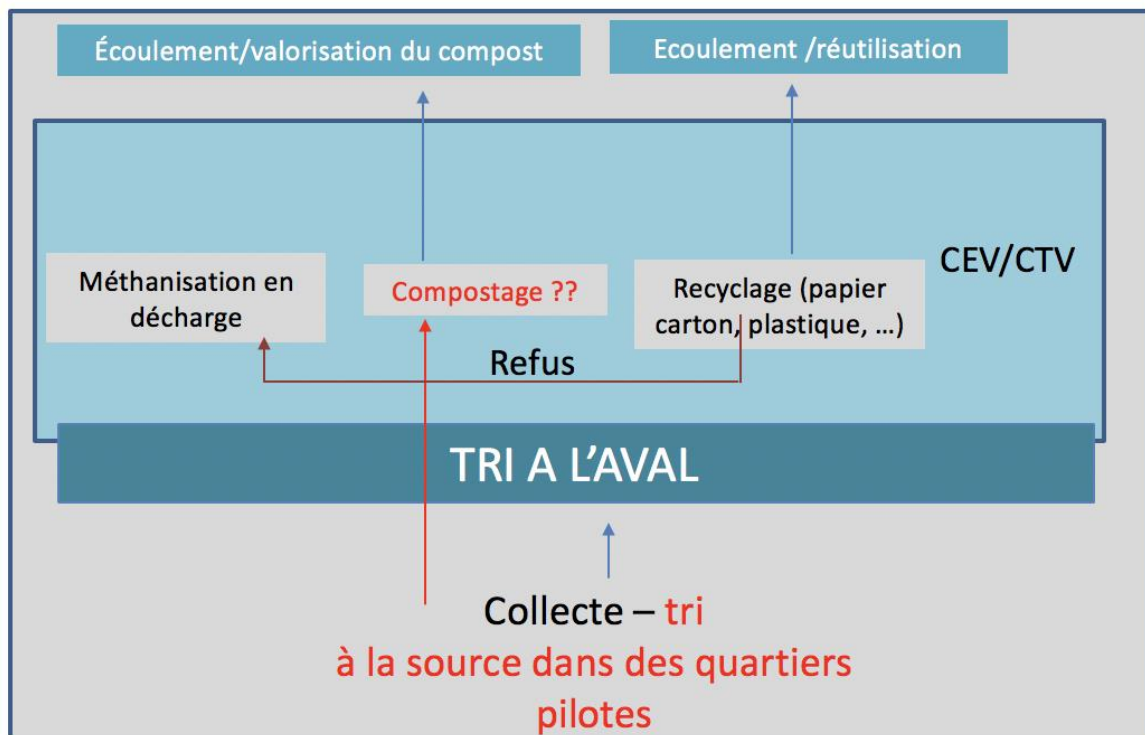


Figure 1. Filière de gestion des déchets ménagers pour le Groupement des CT Al Atlas – Khénifra

Le CEV déjà en place et la mise en œuvre de la convention constituent des facteurs facilitateurs pour entamer dans le court terme les opérations de tri-recyclage.

La sous-composante « compostage » demeure tributaire au tri à la source et l'existence d'un marché d'écoulement du compost répondant aux normes requises de qualité. Cette composante ainsi que celle relative à la génération de biogaz requièrent une étude de faisabilité technico-économique.

3.2 POTENTIEL DE RECYCALAGE ET DE VALORISATION MATIERE

3.2.1 MATERIAUX RECYCLABLES

3.2.1.1. Gisements recyclables

En absence d'une caractérisation fine des déchets, le gisement recyclable dans collectivités territoriales AI Atlas – Khénifra calculé sur bases des proportions moyennes nationales rapportées dans les documents du PNDM et qui sont présentés ci-après :

- Plastiques : 9%
- Métaux : 4%
- Papier carton :10%
- Verre :2%

Ainsi, sur base d'un gisement total actuel de DM d'environ 40240 T/an (à fin 2018), les tonnages des matières recyclables sont présentés ci-après (Tableau 1) pour des taux de recyclage – valorisation de 25% et de 60% respectivement pour les horizons 2025 et 2030. Pour cet horizon, un accroissement annuel de DM de 4% par an est considéré.

Tableau 1. Estimation des gisements de matériaux recyclables

Matières recyclables	Tonnage recyclable à l'horizon 2025	Tonnage recyclable à l'horizon 2030
Plastiques	903,00	2167,00
Métaux	401,00	963,00
Papier et carton	1003,00	2407,00
Verre	201,00	482,00

3.2.1.2 Prix et marges

Les prix pratiqués (de l'intermédiaire au grossiste), estimés par enquête, dans le cadre de l'étude « Développement du secteur de recyclage des déchets solides au Maroc : Mission / évaluation des potentialités et des débouchés des produits recyclés » réalisée par ADS/EDIC pour le Compte du

Département de l'Environnement en 2005, sont les suivants :

• Plastique :	2 DH/kg
• Métaux (ferraille) :	1 DH/Kg et peut aller à plus de 10 DH/Kg pour l'Aluminium et le cuivre
• Papier et carton :	2.5 DH/kg (prix très variables en fonction de la qualité)
• Verre :	0.33 DH/Kg

Il est important de souligner que cette étude a ciblé la récupération informelle en vue d'évaluer la valeur du gisement recyclable. Ainsi, bien que nous ayons retenu le maillon le plus intéressant (intermédiaire-grossiste), les prix pratiqués devront être révisés à la hausse si les matériaux récupérés sont propres et débarrassés de contaminants, non souillés, etc., et si ces matériaux subissent des traitements dans le centre de recyclage (exemples : lavage des plastiques, tri par type et couleur, etc., compactage du papier carton, etc.). Ainsi, les marges qui pourront être dégagés, devront au moins correspondre à 2000 DH/tonne (2 DH/kg) tout matériau confondu (Mr Ait Ouadi, Responsable d'une société de gestion de déchets) Communication personnelle).

Ainsi, on s'attend à une marge minimale totale de : 5 Millions de Dirhams en 2025 et de 12 Millions de Dirhams en 2030.

3.2.2 COMPOSTAGE ET POTENTIEL THEORIQUE DE PRODUCTION DU COMPOST

3.2.2.1. Gisements

De prime abord, il est important de souligner que le compostage ne puisse réussir et abouti à un compost de qualité requise si on ne procède pas au tri à la source. Les expériences nationales et internationales le démontrent. Aussi, il serait nécessaire de conduire une étude de faisabilité technico-économique qui intègre en plus une étude de marché d'écoulement du compost en vue de démontrer la pertinence et l'efficacité de cette option de compostage.

Selon le schéma préconisé dans le court terme, seule une partie de déchets issus d'un douar ou d'un quartier urbain pilote pourrait être compostée dans une petite plateforme pilote. Le reste de gisements fermentescibles devrait être acheminés après un tri à la décharge. Cette option se développerait de manière progressive au fur et à mesure que le tri à la source prenne place et si le marché d'écoulement est assuré.

Ainsi, le gisement actuel total compostables s'élève, sur base d'une moyenne de 60% de la fraction organique fermentescible, à environ 23 000 tonnes. Le tonnage du compost serait d'environ 12 000 tonnes (une perte par fermentation aérobie de 4 à 50% est considérée).

3.2.3 COÛT D'INVESTISSEMENT (CAPEX) ET DE FONCTIONNEMENT (OPEX)

3.2.3.1 Cas des matériaux inorganiques recyclables

On se contentera ici de livrer les ratios suivants des coûts d'investissement et de fonctionnement car une évaluation exacte requerrait une étude de faisabilité technico-économique assez étoffée :

Coût d'investissement (CAPEX) : On estime à 36,5 DH/tonne pour une grande unité de tri-recyclage de 250 T/J ou 91 000,00 T/an ((Mr Ait Ouadi, Responsable d'une société de gestion de déchets/Communication personnelle) ;

Coût d'exploitation (COPEX) : Selon la même référence, le coût de fonctionnement est estimé à environ 15% du coût d'investissement soit environ 6 DH/tonne.

3.2.3.2 Variante « compostage de la fraction fermentescible »

Sur base des études pilotes réalisées dans les petites et moyennes communes au Maroc, on estime le coût moyen d'investissement à environ 1000 Dh/tonne et le coût moyen d'exploitation de 200 DH/tonne. Ce dernier, peut être abaissé à environ 100 DH étant donné que les projets pilotes réalisés intègrent la composante « tri in situ ».

4. FORMULATION DU PLAN D'ACTION

4.1 CADRE LOGIQUE

4.1.1 OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES

Objectif global ou Résultat ultime

La gestion des déchets est améliorée en adoptant le modèle d'économie circulaire: réduction à la source de production des déchets, recyclage et valorisation matière

Résultats intermédiaires (Objectifs spécifiques)

Les capacités techniques, administratives et managériales des communes sont renforcées

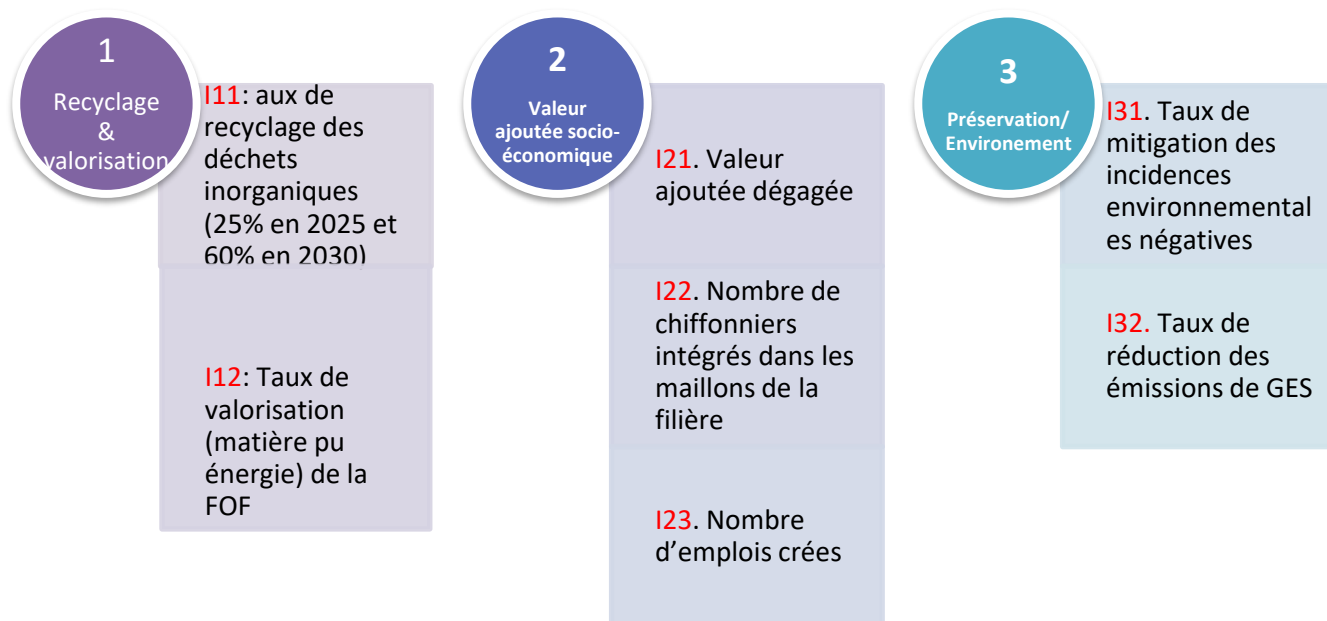
Le secteur informel est intégré dans le système de gestion des DM

La population est informée et sensibilisée sur la valeur ajoutée de ce modèle de gestion

De nouvelles activités socio-économiques sont créées

L'employabilité et l'entrepreneuriat vert sont promus

Les indicateurs pertinents permettant de couvrir le modèle de gestion des déchets ménagers selon l'approche d'économie circulaire sont les suivants :



4.1.2 MATRICE DES ACTIVITES (INPUTS) ET PLAN D'OPERATIONNALISATION

Le tableau 2 présente la matrice des actions permettant d'attendre les objectifs et résultats attendus. Ces activités sont de différentes natures : techniques, managériales, de renforcement des capacités, et d'information et de sensibilisation. Elles sont aussi catégorisées en activités à mettre en œuvre dans le court, moyen et long terme. Pour les opérationnaliser, les responsabilités de mise en œuvre, les partenariats, les ressources et un échéancier indicatif sont également formulés.



Tableau 2. Matrice des actions et Plan d'opérationnalisation du plan d'action 2019 – 2030 (Hypothèse : le centre de tri et de valorisation est mis en service en 2019)

Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Partenaires	Ressources	Échéancier											
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Actions techniques															
Évaluation des gisements à recycler et à valoriser (Potentiels théorique et technique)	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Caractérisation des déchets ménagers	Groupement AI Atlas	SEDD													
Optimisation de la collecte : circuits, collecte sélective porte-à porte ou autres, ...	Groupement AI Atlas	Conseil Régional													
Étude de faisabilité technico-économique des filières retenues : collecte-tri (à la source ou en aval) – recyclage – compostage - valorisation	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Enquête socio-économique sur	Groupement AI	SEDD													

Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Partenaires	Ressources	Échéancier											
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
la récupération informelle et cartographie actuelle de la filière	Atlas	Conseil Régional													
Actions managériales															
Définition des modalités de gestion du centre de tri-valorisation et de la décharge	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Définition des modalités d'intégration des personnes œuvrant dans l'informel.	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Mise en place d'un dispositif de partenariat avec les acteurs concernés et la société civile	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Actions de renforcement des capacités des gestionnaires du groupement des communes, des récupérateurs et des jeunes diplômés chômeurs															
Formation des cadres et techniciens sur la collecte des DM et son optimisation	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Formation des cadres et techniciens et	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													

Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Partenaires	Ressources	Échéancier											
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
employés sur les opérations de tri à la source, à l'aval, etc., et de pré-conditionnement des matériaux inorganiques															
Formation des cadres et techniciens sur le compostage (optimisation des paramètres, monitoring, paramètres de qualité, etc.	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Actions d'information et de sensibilisation															
Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des ménages sur le nouveau modèle de gestion de DM	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des chiffonniers sur la valeur ajoutée de leur intégration dans	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													

Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Partenaires	Ressources	Échéancier											
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
la filière de tri - valorisation															
Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des ménages sur les avantages de tri à la source	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													
Organiser des journées régionales sur l'évolution de gestion des déchets : acquis, difficultés, besoins en mobilisation collective, etc.	Groupement AI Atlas	SEDD Conseil Régional													



5. FACTEURS DE SUCCES ET D'ECHEC

5.1 FORCES ET OPPORTUNITES

- 1) L'adhésion et l'engagement du Groupement des collectivités dans le cadre de la convention relative à la mise en place du centre de tri et de valorisation dont le financement est disponible.
- 2) Le Plan de Développement Régional et le Plan d'Action Territoriale affichent et priorise, l'objectif à être une référence au niveau écologique, à travers la sauvegarde de l'équilibre environnemental et des espaces verts et la lutte contre la pollution.
- 3) Le groupement, à l'instar de l'ensemble des collectivités territoriales du pays, affiche des objectifs alignés avec les nouvelles orientations du Gouvernement en matière de gestion intégrée et durable des DMA. Il adhère parfaitement au modèle d'économie circulaire dans le domaine de gestion des déchets. L'indicateur témoignant de l'appropriation du Groupement, réside dans leur engagement dans la mise en œuvre de la convention, et la participation à la formulation de ce plan d'actions. Ajoutons que ce Groupement a entrepris de manière satisfaisante des actions notamment de réhabilitation de la décharge et d'amorçage des activités préliminaires de préparation du centre de tri et de valorisation. Soulignons, que la question majeure qui préoccupe actuellement les élus résident dans l'insuffisance en matière de gestion adéquate des déchets ménagers et d'atténuation des nuisances, qui en résultent, et qui sont susceptibles de porter préjudice aux acquis et aux efforts déployés.
- 4) Alignement du projet de la commune avec les dispositions de la loi 28-00, les orientations du PNDM et particulièrement avec le PNVD assez soutenu par le SEDD. Rappelons que selon l'article 19 de la loi, les communes peuvent fixer les modalités de collecte sélective et imposer la séparation de certaines catégories de déchets. Aussi, selon l'article 22, les communes ont le droit de commercialiser le produit des déchets valorisables.
- 5) En conformité avec la nouvelle loi organique, 113-14 (février, 2016), définissant les compétences des collectivités territoriales, les communes sont conscientes de leur responsabilité en matière de gestion des DMA. En effet, cette loi dans son article 83, que l'assainissement liquide et solide sont une compétence propre de la commune. Ainsi, conformément à ces attributions, la mise en œuvre des solutions de gestion des déchets demeure tributaire de la mise à disposition des espaces, des infrastructures et des moyens techniques de la ou les commune(s) concernées.
- 6) La pertinence de ce plan d'actions, tel qu'il est formulé selon une approche participative, n'est pas à démontrer étant donné son alignement avec la stratégie de développement durable (SNDD) et la stratégie des Départements ministériels pilotant le PNDM (Ministère de l'Intérieur et SEDD, qui consistent à passer de l'option « tout à la décharge », vers la mise en place de CEV pour verser vers la logique « Produit » à travers le recyclage et la valorisation.

L'élimination ne concernera que les déchets ultimes.

- 7) Les effets escomptés sont bénéfiques : i) l'amélioration du cadre de vie des populations, ii) la génération de la valeur à travers le recyclage et le compostage, iii) la contribution à l'organisation et l'intégration des récupérateurs informels, et iv) l'inscription dans l'approche de gestion intégrée et durable de gestion des déchets et d'économie circulaire.
- 8) Les externalités positives sont diverses : la minimisation des déchets mis dans la décharge, la création d'emplois et d'entreprenariats verts pour le recyclage et le compostage, la mitigation des impacts des lixiviats sur les ressources en eau et l'habitat, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5.2 CONTRAINTES ET FACTEURS CONDITIONNANT LA REUSSITE DU PROJET

Les contraintes majeures qui méritent d'être maîtrisées sont les suivantes :

- L'insuffisance en personnel communal dédié à la gestion des déchets
- Les difficultés associées à l'opération de tri qui devront être surmontées par un travail soutenu d'information et de communication.
- Bien que ce plan prévoit que les matériaux récupérés soient prétraités et conditionnés pour avoir une meilleure valeur ajoutée, la concurrence avec la récupération informelle demeure un facteur qui risque d'entraver le processus de mise en œuvre du projet. Une organisation parallèle et une intégration des chiffonniers s'avèrent nécessaires.
- L'écoulement du compost dépendra de son prix, de sa qualité, des opportunités de valorisation en agriculture et en sylviculture à un rayon kilométrique économiquement viable en termes de coût de transport, et de la concurrence des autres produits comme le fumier. Cette option est assez coûteuse en investissement et en fonctionnement pour les petites installations.

Pour atténuer ces contraintes conditionnant l'efficacité d'opérationnalisation, et comme il est prévu dans le présent plan d'action, il est recommandé de : i) d'accélérer la mise à disposition du financement prévu, ii) assurer une organisation forte des associations et les appuyer pour assurer un travail d'encadrement de proximité, iii) mettre en place des mécanismes incitatifs, et iv) renforcer les capacités du groupement à travers l'affectation d'un technicien par commune ou pour deux communes, dédiés au projet et à travers le renforcement des compétences de l'ensemble du personnel.

Enfin, pour garantir la réussite de tri à la source, opération préalable et cruciale qui conditionne la faisabilité du projet dans son ensemble, il va falloir développer différents plans d'information et de communication adaptés aux différents quartiers ou douars et couches socio-économiques.

6. RECONNAISSANCE NATIONALE ET REGIONALE DU PLAN D'ACTION

Cette version du Plan d'actions est adoptée par l'atelier régional organisé les 20 et 21 Décembre, 2018. Il va ainsi falloir le faire remonter au niveau central, notamment au niveau du SEDD, pour le valider et activer sa mise en œuvre dans le cadre de la convention déjà en place et dans le cadre de la convention globale conclue avec le Conseil régional. Celui-ci, contribuerait à la mise en œuvre du plan et mobiliserait les moyens nécessaires pour pérenniser ce modèle de gestion et le reproduire au niveau de la région.

Le plan d'actions devra également être partagé avec les signataires de la convention : le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales), le Secrétariat d'État chargé du Développement Durable, la Province de Khénifra et le groupement des communes Al Atlas.